



PROCES

VERBAL

CONSEIL

MUNICIPAL

DU

PRESENTS : Mme EUSTACHE-BRINIO, M. PALLAIN, Mme ECHEGU-SANCHEZ, M. LEVILAIN, M. LOGEROT, Mme PENEL, M. MATCOVICH, Mme BERNARDIN, Mme BERTHIER, M. REYNES, Mme CHABRAT-LAZE, Mme MULLER, M. DESCOOTS, Mme GRACIA, Mme L' HOUR, M. NICOLLE, Mme LASSUS, M. JEAN-JACQUES, Mme FLAMENT, Mme BASQUIN, Mme ADJAB, M. VALERY, Mme VOLAT, M. JOUANJAN, Mme LAURIÉ, M. SENBEL, Mme GLAIZAL, M. MAYER

EXCUSES : M. POTDEVIN, Mme BESSEICHE, M. MONGREDIEN, M. VIALE

PROCURATIONS : M. POTDEVIN à Mme EUSTACHE-BRINIO
Mme BESSEICHE à Mme BERNARDIN
M. MONGREDIEN à Mme ECHEGU-SANCHEZ
Mme VIALE à Mme PENEL

SECRETAIRE DE SEANCE : M. LAUNAY

07 FEVRIER 2008

(EXTRAIT DES DEBATS)

Mme EUSTACHE-BRINIO procède à l'appel des Conseillers municipaux et après avoir constaté que le quorum est atteint, déclare ouverte la séance du Conseil municipal.

Mme EUSTACHE-BRINIO propose d'adopter le procès-verbal du 20 décembre 2007.

M. JOUANJAN regrette que les interventions de son groupe concernant le SDRIF n'aient pas été rapportées lors de la rédaction de ce procès verbal.

Le Conseil municipal,

ADOPTE, le procès-verbal de la séance du 20 décembre 2007.

ABSTENTION : M. MAYER.

Arrivées de M. LOGEROT, Mme CHABRAT-LAZE, Mme MULLER et Mme L' HOUR à 20h45, M. SENBEL à 20h50.

M. LAUNAY est désigné Secrétaire de séance.

Compte-rendu des décisions prises par le Maire

Conformément à l'article L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil municipal entend le compte-rendu des décisions prises par Mme le Maire :

❖ DECISION N°253/07 du 10 DECEMBRE 2007

Passation d'une convention avec la société « Côté découvertes » pour l'organisation d'une classe d'environnement à Sarzeau du lundi 5 au lundi 12 mai 2008.

❖ DECISION N°254/07 du 11 DECEMBRE 2007

Passation d'un contrat de cession entre la ville de Saint Gratien et la compagnie « L'Antre deux ».

❖ DECISION N°255/07 du 11 DECEMBRE 2007

Passation d'un avenant à la convention d'objectifs et de moyens conclus le 6 juillet 2007 entre la ville de Saint Gratien et l'association « Le Cercle des Arts ».

❖ DECISION N°256/07 du 11 DECEMBRE 2007

Passation d'un contrat de cession entre la ville de Saint Gratien et Garance Productions.

❖ DECISION N°257/07 du 24 DECEMBRE 2007

Avenant n°2 au contrat d'assurance de l'exposition Guy et Linda PIETERS.

❖ DECISION N°258/07 du 24 DECEMBRE 2007

Avenant n°3 au contrat d'assurance de l'exposition Guy et Linda PIETERS.

❖ DECISION N°259/07 du 24 DECEMBRE 2007

Signature d'une convention de mise à disposition de la patinoire avec l'association Enfance et Partage.

❖ DECISION N°260/07 du 24 DECEMBRE 2007

Signature d'une convention de mise à disposition de la patinoire avec le Société SYNERGLACE.

❖ DECISION N°261/07 du 31 DECEMBRE 2007

Passation d'une convention avec la société « côté découvertes » pour l'organisation d'une classe d'environnement à Dolus d'Oléron du mardi 13 au vendredi 23 mai 2008.

❖ DECISION N°2008-0001 du 02 JANVIER 2008

Signature d'une convention entre la ville de Saint Gratien et Thierry Lefèvre.

❖ DECISION N°2008-0002 du 02 JANVIER 2008

Signature d'une convention entre la ville de Saint Gratien et l'association Hale-Bopp.

❖ DECISION N°2008-0003 du 02 JANVIER 2008

Signature du contrat de vente de droit d'exploitation d'un spectacle entre la ville de Saint Gratien et l'association Hale-Bopp.

❖ DECISION N°2008-0004 du 02 JANVIER 2008

Signature du contrat de vente du droit d'exploitation d'un spectacle entre la ville de Saint Gratien et l'association Rives inédites.

❖ DECISION N°2008-0005 du 02 JANVIER 2008

Signature du contrat de vente du droit d'exploitation d'un spectacle entre la ville de Saint Gratien et l'association Pierres de Lune.

❖ DECISION N°2008-0006 du 08 JANVIER 2008

Signature du contrat de vente du droit d'exploitation d'un spectacle entre la ville de Saint Gratien et l'association Pierre de Lune.

❖ DECISION N°2008-0007 du 08 JANVIER 2008

Signature d'une convention entre la ville de Saint Gratien et la société AIDO.

❖ DECISION N°2008-0008 du 16 JANVIER 2008

Signature d'une convention entre la ville de Saint Gratien et « 10 Versions ».

❖ DECISION N°2008-0009 du 16 JANVIER 2008

Signature d'une convention relative au prêt d'une exposition entre la ville de Saint Gratien et l'association photographique de Saint Gratien.

❖ DECISION N°2008-0010 du 18 JANVIER 2008

Passation d'une convention entre la ville de Saint Gratien et Christophe MERLIN.

❖ DECISION N°2008-0011 du 18 JANVIER 2008

Passation d'un contrat de cession entre la ville de Saint Gratien et l'association « La Toupie ».

❖ DECISION N°2008-0012 du 18 JANVIER 2008

Passation d'un contrat de cession entre la ville de Saint Gratien et l'association « Théâtre de la Vallée ».

❖ DECISION N°2008-0013 du 18 JANVIER 2008

Passation d'un contrat de cession entre la ville de Saint Gratien et l'association « Les Nouveaux Gitans ».

Fixation de l'ordre du jour de la séance

Le Conseil municipal adopte l'ordre du jour.

1-1 – Demande de subvention à la Bibliothèque départementale du Val d’Oise.

Mme BERTHIER informe le Conseil municipal que les bibliothèques de Saint Gratien proposent au cours de l’année 2008 plusieurs animations à destination du public et des scolaires visant au développement de l’usage du livre, des CD et DVD.

Il est demandé au Conseil municipal d’autoriser le Maire à solliciter une subvention de 11 000 euros auprès de la Bibliothèque départementale du Val d’Oise.

Le Conseil municipal, à l’unanimité,

AUTORISE le Maire à solliciter cette subvention.

1-2 – Modification des tarifs d’encaissement des photocopies et des impressions internet des bibliothèques.

Mme BERTHIER informe le Conseil municipal que depuis 2003, deux photocopieurs (couleur / noir et blanc) sont à disposition des usagers des bibliothèques pour les photocopies et les impressions internet. Chacun de ces appareils est relié à un monnayeur distinct. Le tarif actuel est de 0,80 € la page couleur et de 0,10 € la page noir et blanc.

Mme BERTHIER ajoute que ces deux appareils vont être remplacés par un nouveau photocopieur plus performant et relié à un monnayeur unique. Il est nécessaire d’uniformiser le prix des copies couleur et noir et blanc. Il est proposé un tarif unique de 0,20 € la page. Le règlement de la médiathèque sera modifié en conséquence.

Le Conseil municipal, à l’unanimité,

APPROUVE la modification des tarifs d’encaissement des photocopies.

1-3 – Publication des marchés publics passés en 2007.

Mme EUSTACHE-BRINIO explique que la Ville doit publier au cours du premier trimestre de chaque année, une liste des marchés conclus l’année précédente ainsi que le nom des attributaires.

M. MAYER s’interroge sur les six marchés d’un montant de 114 000 € concernant l’aménagement de l’appartement situé 1 avenue Gabriel Péri.

Mme EUSTACHE-BRINIO précise que cet appartement de fonction situé au deuxième étage du château Catinat a été attribué à un cadre de la Mairie de Saint Gratien. La rénovation de ce bâtiment n’ayant pas été réalisée depuis des années, il a donc fallu procéder à la remise en conformité conséquente. Par ailleurs, l’ensemble de l’isolation de la toiture a été refaite comme pour le 1^{er} étage et le Rez-de-chaussée du château.

Le Conseil municipal,

PREND ACTE de cette publication des marchés publics passés en 2007.

1.4 – Modification du tableau des emplois.

Mme EUSTACHE-BRINIO explique qu’à chaque Conseil municipal, le tableau des emplois est mis à jour suite à la réussite d’un concours d’un agent de la collectivité, à des mutations ou à des recrutements. Dans le cas présent, un agent a réussi son concours pour le poste d’Animateur chef. Il est donc nécessaire de modifier le tableau des emplois, de créer un poste d’Animateur chef et de supprimer un poste d’Animateur de manière suivante :

Emploi	Situation ancienne	modification	Situation nouvelle
Animateur chef	0	Création : + 1	1
animateur	5	Suppression :-1 :	4

Le Conseil municipal, à l'unanimité,

APPROUVE la modification du tableau des emplois.

1-5 – Indemnité du Receveur municipal.

M. LEVILAIN explique que les Trésoriers principaux, en dehors de leurs missions principales, peuvent aussi fournir des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable. La Ville fait régulièrement appel pour analyses et travaux auprès des Collectivités territoriales. A ce titre, la loi leur donne l'autorisation de percevoir une indemnité dont les règles sont fixées par tranche des dépenses de fonctionnement et d'investissement qui figurent sur le compte administratif avec des pourcentages dégressifs au fur et à mesure que celles-ci augmentent.

M. LEVILAIN ajoute qu'en contrepartie de ces missions de conseil, les collectivités territoriales décident d'allouer au Receveur municipal une indemnité. Le Conseil municipal doit voter le taux qui s'appliquera à cette indemnité pour déterminer le montant alloué au receveur. L'indemnité votée en 2007, permet au trésorier d'être au taux de 100 %, compte tenu des montants budgétaires. Elle s'élève à 3 530 euros pour 2007.

0

M. LEVILAIN ajoute que cette indemnité a évolué en moyenne de 2,5 % par an au cours des cinq dernières années.

Le Conseil municipal, à l'unanimité,

FIXE l'indemnité du Trésorier principal à hauteur de 100 %.

3-1 – Mise en application du décret n°2007-1827 du 26 décembre 2007 relatif au droit de préemption des communes sur les fonds de commerce, les fonds artisanaux et les baux commerciaux.

Mme EUSTACHE-BRINIO rappelle que le Conseil municipal avait déjà délibéré sur le texte de loi n° 2005-882 du 2 août 2005. Les décrets sont parus au Journal Officiel du 26 décembre 2007.

Mme EUSTACHE-BRINIO explique que le décret convient de fixer les délimitations du périmètre, de préciser les limites et les possibilités de l'exercice du droit de préemption. Il s'applique aussi sur les déclarations préalables, la fixation judiciaire du prix, les cessions par adjudication, les cessions de gré à gré et les obligations de préemption des baux en matière de recherche de repreneurs vis-à-vis du propriétaire.

Mme EUSTACHE-BRINIO ajoute que l'objectif des collectivités n'est pas de préempter tous les baux commerciaux, mais de faire en sorte que les personnes qui achètent un commerce s'insèrent dans un tissu économique et commercial diversifié sur nos communes. Ce décret permet d'avoir une vraie cohérence sur notre Ville.

Le Conseil municipal,

APPROUVE la mise en application du décret n°2007-1827 du 26 décembre 2007.

CONTRE : M. MAYER

ABSTENTIONS : M. SENBEL, M. JOUANJAN, Mme VOLAT, M. VALERY, Mme LAURIE

3-2 – Requalification de la rue d'Eaubonne – Opération conjointe Ville/Cavam – Validation du dossier programme.

M. MATCOVICH informe le Conseil municipal que la requalification de la rue d'Eaubonne, voie d'intérêt communautaire, a été retenue au titre du programme 2008.

Ce projet intègre l'amélioration des conditions de fonctionnement par la diminution de la vitesse et le renforcement de la sécurité des usagers :

- la réfection de la chaussée et des trottoirs
- l'aménagement de trois plateaux surélevés à l'angle des avenues Waldeck Rousseau, Ernest Renan et Gabriel Péri

La Ville de Saint Gratien prendra en charge la réfection des trottoirs dont le coût est estimé à 250 000 € T.T.C. et la CAVAM financera la réfection de la voirie pour un montant de 650 000 € T.T.C.

La CAVAM assurera la coordination et le pilotage de l'opération et procédera au démarrage des travaux de voirie en août 2008.

Le Conseil municipal, à l'unanimité,

APPROUVE la requalification de la rue d'Eaubonne.

3-3 – Convention régionale de renouvellement urbain.

Mme EUSTACHE-BRINIO rappelle que par décision de la commission permanente du 11 octobre 2007, le Conseil Régional d'Ile-de-France a acté la mise en place de crédits de renouvellement urbain en faveur des collectivités ayant notamment contractualisé un CUCS avec l'Etat.

Cette nouvelle procédure contractuelle s'inscrit dans la poursuite de l'engagement de la Région au titre de la politique de la Ville et des précédentes conventions régionales.

Cette convention pluriannuelle précise l'engagement financier de la Région au titre des crédits d'investissement fixant une contribution prévisionnelle maximum d'un montant de 1 160 250 € au bénéfice du quartier des Raguénets.

Mme EUSTACHE-BRINIO propose au Conseil municipal d'accepter de signer cette convention régionale de renouvellement urbain dans la mesure où la Région a pris un engagement sur l'accord de cette subvention. Dans ce cadre, la Commune s'engage notamment à mettre en œuvre un programme, qui sera défini et présenté ultérieurement compte tenu des délais.

Le Conseil municipal, à l'unanimité,

AUTORISE le Maire à signer cette convention.

5-1 - Bilan rentrée scolaire 2007/2008 et carte scolaire 2008/2009.

Mme ECHEGU-SANCHEZ rappelle la situation actuelle des écoles élémentaires et maternelles, à l'occasion de la rentrée de septembre 2007, actualisée en novembre 2007. Les effectifs totaux sur les écoles élémentaires sont de 1 266 élèves et en maternelles de 823 élèves. Une ouverture a été enregistrée à l'Ecole Jean Moulin maternelle et deux fermetures constatées aux écoles Jean Zay élémentaire et Edouard Herriot élémentaire.

Mme ECHEGU-SANCHEZ informe que les prévisions pour la carte scolaire 2008/2009 sont en légère augmentation en ce qui concerne les écoles élémentaires et par conséquent une baisse assez sensible pour les écoles maternelles.

Mme VOLAT fait état des ouvertures et fermetures consécutives de l'école Jean Moulin maternelle.

Mme ECHEGU-SANCHEZ explique que chaque année, les services concernés font état de ces difficultés auprès de l'Inspection académique. Elle ajoute que les effectifs constatés ne permettent pas le maintien permanent d'une quatrième classe sur cette école.

Le Conseil municipal,

PREND ACTE de ce rapport.

5-2 - Centres de Vacances 2008.

Mme ECHEGU-SANCHEZ explique que chaque année, la Ville organise des séjours (entre 15 et 20 jours) en direction des jeunes de 6 à 17 ans pendant l'été. Cette année, trois organismes ont été sollicités pour participer à l'organisation de ces voyages afin de respecter les tranches d'âges et de rationaliser le nombre d'enfants pour les structures d'accueil.

Pour l'été 2008, quinze destinations de vacances sont proposées. 102 jeunes sont concernés pour un coût total de ces séjours de 95 293 €.

- Pour les séjours de 12 jours en juillet 2008 « Graine de véto » et « Au temps des chevaliers », les participations familiales iraient de 218 à 698 euros (873 euros hors commune),
- Pour les séjours de 13 jours en juillet 2008 en Vendée « Sur les traces des pirates » et en août 2008 « Les experts », les participations familiales iraient de 198 à 632 euros (790 euros hors commune),
- Pour le séjour de 15 jours en août 2008 « La chevauchée fantastique », les participations familiales iraient de 239 à 764 euros (955 euros hors commune),
- Pour le séjour de 11 jours en août 2008 « Arsène Lupin c/ Sherlock Holmes », les participations familiales iraient de 185 à 593 euros (741 euros hors commune),
- Pour les séjours de 15 jours en juillet 2008 à Pont d'OUILLY et en août 2008 à Fécamps, les participations familiales iraient de 181 à 580 euros (725 euros hors commune),
- Pour le séjour de 15 jours en juillet 2008 à Moidas, les participations familiales iraient de 225 à 704 € (900 € hors commune),
- Pour le séjour de 13 jours en juillet 2008 « Cocktail Sport » dans le Jura, les participations familiales iraient de 238 à 760 euros (950 euros hors commune),
- Pour le séjour de 15 jours en juillet 2008 « Robinson Crusoë », les participations familiales iraient de 231 à 738 euros (923 euros hors commune),
- Pour le séjour de 13 jours en juillet 2008 « Police scientifique », les participations familiales iraient de 231 à 738 euros (923 euros hors commune),
- Pour le séjour de 15 jours en juillet 2008 « Envoyé spécial en Grande-Bretagne », les participations familiales iraient de 286 à 916 euros (1 145 euros hors commune),
- Pour le séjour de 15 jours en juillet 2008 « Croisière en Adriatique » en Croatie, les participations familiales iraient de 321 à 1 028 euros (1 285 euros hors commune),
- Pour le séjour de 15 jours en août 2008 au Portugal, les participations familiales iraient de 311 à 996 euros (1 245 euros hors commune).

En fonction des participations familiales proposées ci-dessus, les prévisions de participations de la CAF représentent environ 40% du coût du séjour.

Mme ECHEGU-SANCHEZ indique que l'information des familles se fera par :

- distribution d'un flyer d'informations dans les écoles élémentaires, les collèges et envoyé aux familles dont les enfants ont fréquenté un centre de vacances en 2007,
- reprise des informations du flyer sur le site Internet de la ville,
- forum d'informations sur les propositions vacances été 2008 (Centres de vacances et minis séjours) - le mercredi 15 février 2008 entre 18H et 19H30 au Centre de loisirs Fossiez (présence des directeurs des organismes choisis).

Les inscriptions se dérouleront à partir du samedi 15 mars 2008.

M. SENBEL remarque que peu d'enfants peuvent partir en vacances.

Mme ECHEGU-SANCHEZ explique qu'au total 283 enfants, dont les enfants du Service jeunesse, vont pouvoir participer aux séjours organisés au cours de l'année 2008 par la Ville.

Le Conseil municipal,

APPROUVE les Centres de vacances 2008.

CONTRE : M. MAYER

5-3 - Organisation des minis séjours 2008 (printemps-été) – Centre de loisirs primaires.

Mme ECHEGU-SANCHEZ informe les membres du Conseil municipal que la Ville organise des minis séjours printemps et été.

Pour les vacances de printemps, la Ville propose un mini séjour au Centre équestre « La Tanière » au Perchay pour une durée de trois jours pour la pratique de l'équitation. Ce séjour concerne 24 enfants sur une tranche d'âges de 6 à 14 ans.

Mme ECHEGU-SANCHEZ rappelle la tarification proposée aux familles en fonctions des quotients.

QUOTIENTS FAMILIAUX	Participations 2007	Propositions		Taux d'augmentation
		Tarifs 2008	Augmentation	
1	52,00 €	53,00 €	1,00 €	1,92%
2	56,20 €	57,30 €	1,10 €	1,96%
3	60,30 €	61,50 €	1,20 €	1,99%
4	64,50 €	65,80 €	1,30 €	2,02%
5	66,50 €	67,80 €	1,30 €	1,95%
6	73,00 €	74,40 €	1,40 €	1,92%
HC scolarisé à St Gratien	94,00 €	95,90 €	1,90 €	2,02%
Hors commune	109,00 €	111,20 €	2,20 €	2,02%
Augmentation moyenne				1,97%

Egalement au cours des vacances d'été, la Ville propose d'organiser trois séjours d'une durée de cinq jours. Ce séjour concerne 96 enfants sur une tranche d'âges de 6 à 14 ans.

- Centre équestre « La Tanière » au Perchay (Val d'Oise) – du 7 au 11 juillet et du 25 au 29 août
- Ferme pédagogique du lycée agricole de Tourville-sur-Pont-Audemer (27) – du 21 au 25 juillet
- Base régionale des Buthiers (Seine et Marne) – du 28 juillet au 1^{er} août

Mme ECHEGU-SANCHEZ rappelle la tarification proposée aux familles en fonction des quotients.

QUOTIENTS FAMILIAUX	Participations 2007	Propositions		Taux d'augmentation
		Tarifs 2008	Augmentation	
1	90,50 €	92,30 €	1,80 €	1,99%
2	101,00 €	103,00 €	2,00 €	1,98%
3	106,20 €	108,30 €	2,10 €	1,98%
4	111,40 €	113,60 €	2,20 €	1,97%
5	116,60 €	118,90 €	2,30 €	1,97%
6	121,80 €	124,20 €	2,40 €	1,97%
HC scolarisé à St Gratien	146,00 €	148,90 €	2,90 €	1,99%
Hors commune	213,40 €	217,60 €	4,20 €	1,97%
Augmentation moyenne				1,98%

Mme ECHEGU-SANCHEZ rappelle les règlements des participations familiales, les modalités de paiement ainsi que les modalités en cas de désistement.

M. JOUANJAN remarque, par rapport aux organisations des séjours, que l'augmentation est en moyenne de 2 %, en constatant que le pouvoir d'achat diminue régulièrement pour les salariés et les retraités. L'inflation est située à 1,6 % et cette augmentation pourrait grever le budget des ménages.

Le Conseil municipal,

APPROUVE l'organisation des minis séjours 2008.

CONTRE : M. MAYER

5-4 - Organisation d'un mini séjour pendant les vacances de printemps – Club d'enfants des Raguenets.

Mme ECHEGU-SANCHEZ informe les membres du Conseil municipal que cette année, le Club d'enfants des Raguenets organise un mini séjour de trois jours pour les jeunes de 6 à 14 ans. Il s'agit d'un séjour au Centre équestre « La Tanière » au Perchay (95) du 22 au 24 avril 2008.

Ce tarif prend en compte une augmentation moyenne d'environ 2 % par rapport aux tarifs 2007.

La grille de tarif proposée est la suivante :

QUOTIENTS FAMILIAUX	Participations 2007	Propositions		Taux d'augmentation
		Tarifs 2008	Augmentation	
1	52,00 €	53,00 €	1,00 €	1,92%
2	56,20 €	57,30 €	1,10 €	1,96%
3	60,30 €	61,50 €	1,20 €	1,99%
4	64,50 €	65,80 €	1,30 €	2,02%
5	66,50 €	67,80 €	1,30 €	1,95%
6	73,00 €	74,40 €	1,40 €	1,92%
HC scolarisé à St Gratien	94,00 €	95,90 €	1,90 €	2,02%
Hors commune	109,00 €	111,20 €	2,20 €	2,02%

Augmentation moyenne	1,97%
-----------------------------	--------------

Le Conseil municipal,

APPROUVE l'organisation d'un mini séjour pour le Club d'enfants des Raguenets.

CONTRE : M. MAYER

5-5 - Organisation de deux courts séjours pour les enfants du Centre de loisirs maternels.

Mme ECHEGU-SANCHEZ informe les membres du Conseil municipal que la Ville organise deux séjours d'une durée de 4 jours, destinés à un groupe de 25 enfants de 5/6 ans encadrés par 4 animateurs, du 15 au 18 Juillet 2008, au lycée Agricole de Tourville-sur-Pont-Audemer et du 5 au 8 août 2008, à la ferme pédagogique d'Ecancourt de Jouy-le-Moutiers. Elle précise que ce séjour est réservé aux enfants fréquentant habituellement le Centre de loisirs maternel.

QUOTIENTS FAMILIAUX	Participations 2007	Propositions		Taux d'augmentation
		Tarifs 2008	Augmentation	
1	52,00 €	53,00 €	1,00 €	1,92%
2	56,20 €	57,30 €	1,10 €	1,96%
3	60,30 €	61,50 €	1,20 €	1,99%
4	64,50 €	65,80 €	1,30 €	2,02%
5	66,50 €	67,80 €	1,30 €	1,95%
6	73,00 €	74,40 €	1,40 €	1,92%
HC scolarisé à St Gratien	94,00 €	95,90 €	1,90 €	2,02%
Hors commune	109,00 €	111,20 €	2,20 €	2,02%

Augmentation moyenne	1,97%
-----------------------------	--------------

Mme ECHEGU-SANCHEZ ajoute que le tarif proposé est identique au tarif pratiqué pour les courts séjours du Centre de Loisirs Primaires et du Club d'enfants des Raguenets d'une durée similaire.

Ce tarif prend en compte une augmentation moyenne d'environ 2 % par rapport aux tarifs 2007.

Le Conseil municipal,

AUTORISE ces deux courts séjours pour les enfants du centre de loisirs maternel.

CONTRE : M. MAYER

5-6 - Mini séjour à la Ferme d'Ecancourt pour l'accueil primaire de quartier.

Mme EUSTACHE-BRINIO informe que le Service jeunesse organise un mini séjour à la Ferme d'Ecancourt destiné à un groupe de 12 enfants de 6 à 11 ans encadrés par 2 animateurs, du 28 au 29 février 2008 dans le cadre des actions du contrat CIVIQ.

Mme EUSTACHE-BRINIO ajoute que le coût global de ce mini séjour reviendrait à 756,40 euros. Le principe de la municipalité est de prendre à sa charge 50 %. La participation familiale demandée s'élève à 31,50 euros.

Le Conseil municipal, à l'unanimité,

APPROUVE l'organisation du mini séjour à la Ferme d'Ecancourt.

6-1 - Signature d'une convention de partenariat avec la CAVAM pour l'informatisation et la mise en réseau des bibliothèques.

Mme BERTHIER informe qu'en juin 2006, le Conseil Communautaire de la CAVAM a souhaité organiser et prendre en charge la mise en réseau informatique des bibliothèques de la Ville afin d'améliorer l'offre culturelle.

L'offre d'AID Computers a été retenue dans le cadre du marché public. Cette société fournira le logiciel et le matériel. Ce logiciel s'appellera Orphée, simple d'utilisation et convivial pour les usagers et les professionnels.

Le parc actuel disposera de 12 postes :

- 5 en section adulte
- 1 en salle de recherche
- 4 en jeunesse
- 2 à Motordu

Pour un bon fonctionnement du réseau, les serveurs seront hébergés par la structure qui gère le plus de transactions à savoir la Médiathèque Théodore Monod. La connexion internet dédiée au réseau des bibliothèques est prise en charge par la CAVAM ainsi qu'un nouveau climatiseur pour la salle des serveurs.

En parallèle de la mise en réseau informatique, des formations de (re) mise à niveau informatique et gestion de bibliothèque seront dispensées par la CNFPT et Médiadix pour l'ensemble du personnel.

Une fermeture prévue du 11 au 25 mai 2008 est nécessaire pour l'installation du matériel, la formation du personnel et la conversion des données de l'ancien logiciel vers le nouveau.

Le Conseil municipal, à l'unanimité,

APPROUVE la signature de cette convention de partenariat avec la CAVAM.

Questions diverses :

Questions posées par le groupe « Avec la Gauche, un avenir pour Saint Gratien » concernant :

➤ Problèmes d'incivilités devant le magasin ED.

Mme EUSTACHE-BRINIO informe le Conseil municipal que le gérant du magasin ED avertit les services de Police quand les problèmes d'incivilités ou de violences surgissent. Mme le Maire précise que ce ne sont pas des violences commises par des groupes, mais plutôt par quelques jeunes qui peuvent perturber le commerce. Ces jeunes bousculent probablement les personnes plus âgées qui font leurs courses. Elles subissent ces faits comme des agressions violentes. Ces derniers temps, le magasin ED n'avait plus de vigile, ce qui explique ces problèmes. Depuis quelques jours, un nouveau vigile est en poste. Cela permet de faire un peu de médiation à l'entrée du magasin. Aux dires des gérants, ce ne sont pas des bagarres mais plutôt des bousculades qui peuvent effrayer la clientèle.

➤ Renouvellement du bail commercial du magasin ED.

Mme EUSTACHE-BRINIO informe que le bail du magasin ED sera renouvelé, celui-ci est un élément moteur du Centre Commercial des Raguénets.

Mme EUSTACHE-BRINIO remercie tous les membres du Conseil municipal pour ces sept années passées ensemble tant la majorité que l'opposition.

Mme EUSTACHE-BRINIO associe à ces remerciements, l'ensemble des cadres qui ont travaillé avec le Conseil pendant sept ans mais aussi l'ensemble des agents de la collectivité, tous services confondus qui ont travaillé aux côtés des élus avec un seul objectif, être à l'écoute et au service des habitants de cette commune.

La séance est levée à 21h25